

## Groupe d'experts sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CAHENF-VAC)

### Rôle

Conformément à la [Résolution CM/Res\(2011\)24](#), le Groupe d'experts sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CAHENF - VAC) est créé pour aider le Comité Ad Hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF) dans son mandat concernant l'amélioration de la mise en œuvre dans les États membres des normes internationales et du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre la violence et du domaine prioritaire 3 – *Une vie sans violence pour tous les enfants* de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021).

### Composition

Le CAHENF-VAC est composé de membres du Comité de 16 États membres ayant une connaissance approfondie des lois, politiques et pratiques dans le domaine des droits de l'enfant, et des compétences reconnues en matière de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des enfants.

Le budget du Conseil de l'Europe prendra en charge les frais de voyage et de séjour d'un nombre maximum de 8 experts pour chaque séance de travail dans la période 2018-2019.

La participation est également ouverte à un représentant par organisation et institution participante tel que prévu dans le mandat du CAHENF. Des organisations européennes de la société civile sélectionnées pour leurs compétences reconnues en la matière pourront être ponctuellement invitées à contribuer aux travaux du CAHENF-VAC. Leur rôle sera consultatif et la participation à leurs frais.

### Missions spécifiques (2018-2019)

Le CAHENF - VAC appuiera le travail du CAHENF et la mise en œuvre de la Stratégie pour les droits de l'enfant (2016-2021) en :

- a) conseillant le CAHENF sur les actions prioritaires destinées à aider les États membres à élaborer des lois, politiques, pratiques, programmes de formation et moyens de sensibilisation pour soutenir la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe concernant la protection des enfants contre la violence et du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et notamment de l'ODD 16.2 consistant à mettre fin à toutes les formes de violence dont sont victimes les enfants ;
- b) élaborant des propositions d'actions pour le CAHENF, dans le but de promouvoir et de concrétiser la mise en œuvre des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur l'élaboration de stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence ;
- c) mettant au point un concept de centre d'échange qui permette d'accéder aux stratégies nationales existantes en faveur d'une approche intégrée de la protection contre la violence ; et en offrant une plate-forme pour bénéficier du soutien des pairs dans l'élaboration, la mise en œuvre et la révision de telles stratégies, y compris en matière de collecte de données, aux niveaux national, régional et local (Domaine prioritaire 3.1 de la Stratégie) ;
- d) soutenant le processus d'évaluation à mi-parcours du domaine prioritaire 3 de la Stratégie en élaborant des propositions d'évaluation de la contribution de la Stratégie à l'obtention de

l'effet escompté - « Les enfants doivent pouvoir exercer leur droit de vivre à l'abri de la violence » ;

- e) facilitant l'organisation par le CAHENF d'échanges réguliers de connaissances, de bonnes pratiques et d'expériences entre États membres dans le domaine prioritaire « Une vie sans violence pour tous les enfants » durant la période 2018-2019.

#### Méthodes de travail

Pendant la période 2018-2019, le groupe tiendra à Strasbourg deux réunions de travail annuelles qui seront présidées par un membre du Bureau du CAHENF. Il s'acquittera aussi de ses fonctions et de ses responsabilités en ligne entre les réunions. Le groupe pourra au besoin tenir des auditions, sous réserve de ressources budgétaires disponibles.

Le groupe sera assisté dans son travail par le secrétariat du CAHENF et, dans les limites des crédits budgétaires, par des consultants ayant une connaissance précise des questions liées à la violence.